



Paris, le 28 avril 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CHSCT-AC DU 28 AVRIL 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après cette période inédite de confinement, le retour à une reprise progressive de travail en présentiel est donc fixé, mais cet état suscite de nombreuses interrogations avec un climat d'angoisse croissant, comme :

Comment retourner au travail alors que le danger reste présent et dans quelles conditions ?

68 % des agents de l'administration centrale ont 45 ans et plus, ce qui fait d'eux une population à risque face au virus.

J'aimerais donc insister sur ce climat anxieux, grandissant avec le rapprochement de la date du déconfinement et l'insécurité que cela peut apporter.

Parmi ces angoisses, on peut, d'ores et déjà, distinguer ceux qui ont la crainte de revenir par rapport aux mesures prises qui leur sembleraient insuffisantes, mais également ceux dont la nécessité du retour à la normale s'accompagne d'une prise de risque partiellement maîtrisée pour rétablir au plus vite le lien social.

Les interrogations légitimes des agents publics sont aujourd'hui celles de l'ensemble des salariés français appelés à rejoindre leur poste physique de travail :

- Est-ce que les conditions sécuritaires et sanitaires de travail seront réunies ?
- Comment me rendre à mon travail sans risque avec la problématique des transports en commun ?
- Comment effectuer mon travail en toute sérénité alors que je m'interroge sur mes déplacements, sur le respect des consignes par mes collègues de travail, sur mon espace de travail, bureau individuel ou partagé ?
- Comment organiser mes horaires avec ces contraintes fortes, celles d'éviter au maximum de croiser beaucoup de personnes, dans les transports, les réunions, les espaces de convivialité ?
- Comment m'organiser pour prendre mes repas sur mon lieu de travail, est-ce qu'il y aura un service de restauration et dans quelles conditions ?

Autant de questions sur la sécurité autour du retour au poste de travail auxquelles il faudra répondre avant la reprise effective.

C'est pourquoi, l'UNSA demande que les conditions de sécurité sanitaires maximales soient prises :

Que l'administration anticipe dès maintenant cette « période d'après confinement » et donne un maximum de garanties sur la sécurité sanitaire pour la santé de tous les agents.

La mise en place de ces mesures sécuritaires doit être partagée avec les agents. Pour adhérer à ces mesures, il faut qu'ils aient confiance. Celles-ci doivent être issues d'un dialogue partagé pour qu'elles soient comprises par tous.

L'UNSA s'interroge également sur les répercussions que peuvent avoir les conditions de travail actuelles lors du confinement.

Nous demandons que les agents ne soient pas pénalisés selon leur situation, entre ceux qui sont en présentiel, télétravail, en ASA et cela notamment vis-à-vis des congés et primes exceptionnelles.

Car lors de la mise en place du télétravail dans l'urgence le 17 mars, l'ensemble des agents s'est fortement mobilisés, en télétravail, en présentiel, afin d'assurer la continuité d'un service public de qualité, et cela malgré des conditions de travail très difficiles et fortement inégalitaires.

Car la mise en congés d'office de 5 jours de RTT ou congés, possibilité offerte par l'ordonnance du 15 avril et retenue par le Ministère, selon la note de service parue jeudi dernier, ne va pas dans le sens de la reconnaissance du travail fait dans des conditions inédites.

De plus, l'application de l'ordonnance fait peu de cas du sens des responsabilités des agents, qui savent très bien se coordonner dans la prise de leurs congés en fonction des besoins des services. Pour rappel, cette ordonnance a été imposée sans le moindre dialogue social, contrairement au privé, ce que nous ne cautionnons pas à l'UNSA. Il en est de même pour la note de service de notre ministère.

La question des jours de fractionnement nous semble inégalitaire entre ceux qui auront posé au préalable des congés et ceux qui se verront imposer ces congés selon l'ordonnance.

Nous demandons que les congés devant être pris nécessairement pour des raisons de service, soient sur l'expression de la volonté de l'agent afin que ceux-ci puissent bénéficier malgré tout des jours de fractionnement.

Il est aussi important de rappeler que quand vous êtes en ASA, vous êtes doublement pénalisé, dans la mesure où vous pouvez perdre jusqu'à 10 jours de RTT ou congés, et vous ne serez potentiellement pas visé par la prime exceptionnelle.

D'autant plus, que l'ASA n'a pas toujours été un choix volontaire de l'agent, ce qui crée de surcroît un fort sentiment d'injustice.

C'est pourquoi, nous demandons, par équité, que la prime exceptionnelle, dans la mesure où elle est intimement liée aux conditions de travail, soit versée dans les mêmes proportions aux agents quel que soient leur catégorie (A, B ou C) et que personne ne soit oublié.

Pour toutes ces raisons, il nous semble important de remettre de l'humain, de la bienveillance, de la compréhension et de la confiance dans la mise en place des différentes mesures et dans les prises de décisions.